

Impôt sur le revenu

opinion à ce sujet. Je suis terriblement troublé de voir qu'on nous impose de plus en plus de règlements qui dans les faits ont force de loi. Les fonctionnaires chargés de leur application ne sont pas comptables au Parlement. Bien entendu, la difficulté ici est que la majeure partie des lois qu'on nous propose ont un préambule qui dit que le gouverneur en conseil annexera un règlement d'exécution à la loi après promulgation. Plus loin dans le texte de la loi il est dit habituellement que le gouverneur en conseil peut modifier le règlement de temps à autre selon le besoin. C'est là que réside le problème. On nous impose règlement sur règlement, ce qui est très onéreux.

L'an dernier, un représentant de la société Bell Canada a comparu devant un de nos comités et nous a affirmé que l'application des règlements du gouvernement coûtait chaque année à la société 15 millions de dollars. Il nous a dit en outre que la division de la société qui accuse l'expansion la plus prononcée est le contentieux et que cette rapide croissance est nécessaire en raison de la masse énorme de règlements auxquels la société doit se conformer. Les députés ont le devoir de faire tout en leur pouvoir pour conserver une certaine marge de contrôle sur l'imposition de règlements à la société et pour éviter de conférer à des bureaucrates des pouvoirs qui dépassent ceux du Parlement lui-même.

Ceci dit, j'aimerais de nouveau discuter de certains aspects du bill C-11. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails du bill car nous l'étudierons article par article; mais j'aimerais m'arrêter brièvement à ce qui touche à l'assurance. Dans sa sagesse, le gouvernement a jugé bon de s'éloigner de ce que prévoyait l'exposé budgétaire en mars dernier au sujet des ajustements d'assurance. Lorsque nous nous sommes aperçus que le gouvernement comptait frapper d'un impôt la police d'assurance d'un particulier à sa mort, nous en avons bien sûr été très bouleversés.

● (1242)

Ce qui m'a irrité le plus, c'est le fait que le gouvernement allait considérer qu'un particulier avait encaissé sa police avant de mourir. Autrement dit, une police d'assurance allait rapporter au bénéficiaire un certain montant d'argent, mais dans son souci de tirer un certain revenu de cette police, le gouvernement allait prétendre qu'une chose s'était produite avant coup. Le gouvernement allait considérer que la police avait été encaissée afin de pouvoir la frapper d'un impôt. À ce point-là, j'ai dit à mes collègues espérer que les compagnies d'assurance auraient le courage d'éprouver cette décision devant les tribunaux car, à mon avis, aucun gouvernement ne doit pouvoir considérer comme étant faite une chose qui ne l'est pas.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Il ne peut vous considérer comme mort.

M. Kempling: Il peut peut-être vous considérer ressuscité. Ces gens-là sont capables de n'importe quoi. Mais je trouve que ce serait une manière très injuste d'essayer d'en soutirer un revenu. Lorsque nous avons examiné tout cela de près, nous avons constaté que les compagnies d'assurance s'en désintéressaient complètement car cela ne changeait strictement rien pour elles. C'étaient les assurés qui allaient payer les pots cassés ainsi que les agents d'assurance qui, en toute bonne foi, avaient vendu des polices à leurs clients et qui allaient devoir leur dire que ces polices étaient impossibles.

[M. Kempling.]

Nous avons interrogé quelques fonctionnaires à ce sujet. Ils n'ont même pas été capables de nous dire quelle recette fiscale allait représenter l'imposition de ces polices. Comme ont dû le faire plusieurs de mes collègues députés, j'ai rédigé pour les journaux un court article dans lequel j'ai critiqué sévèrement le gouvernement pour cette mesure inadmissible. J'ai également encouragé mes électeurs à écrire au ministre pour lui demander de se raviser et de m'envoyer copie de leurs lettres. J'ai reçu, je ne vous mens pas, des centaines de lettres à ce sujet. Ce n'est pas la première fois que j'en parle. Je suppose que les députés des deux côtés de la Chambre ont eux aussi reçu des plaintes. C'est pourquoi le gouvernement a fini par céder et par retirer cette disposition de la loi.

Cependant, ce qui me préoccupe notamment, c'est que le gouvernement continue à refuser de considérer comme une dépense déductible aux fins de l'impôt l'intérêt sur les prêts contractés sur des polices d'assurance. C'est regrettable. Nombre d'exploitants de petites entreprises, surtout dans le commerce de détail, empruntent sur leur assurance pour pouvoir rester en affaires. Bien des petits détaillants ont beaucoup de mal à trouver du financement. Certains d'entre eux n'ont pas un très gros capital de base pour supporter leur affaire. Ils doivent maintenir un important stock de marchandises pour survivre et nombre d'entre eux doivent acheter à l'avance pour Noël par exemple.

Ils ont du mal à trouver du financement auprès des banques parce que, dans la plupart des cas, ils occupent des locaux loués. Certains d'entre eux ont du matériel loué à bail et leur stock est parfois en dépôt permanent, aussi ils se prévalent généralement de leur droit d'emprunter aux compagnies d'assurance sur leur police d'assurance. Imposer ces prêts est une mesure rétrograde. Fait ironique à noter, si l'on désire acheter une obligation d'épargne du Canada, on peut aller à l'une ou l'autre des banques à charte, lui emprunter de l'argent pour acheter cette obligation et déduire à titre de dépenses l'intérêt versé sur cet emprunt. Par contre, si l'on s'adresse à une compagnie d'assurance pour lui emprunter \$1,000 sur sa police d'assurance, on s'aperçoit que l'on ne peut déduire l'intérêt versé de son revenu, aux fins de l'impôt. Lorsque nous en viendrons à l'étude détaillée du bill, de nombreux députés parleront de cette question. Il faut espérer que nous réussirons à convaincre le gouvernement de céder également sur ce point.

J'aimerais également parler et de la confiance qu'ont les Canadiens dans le gouvernement dans notre économie. Je suis un homme d'affaires, et j'ai travaillé pour des grandes et des petites entreprises. Je travaille toujours dans ce domaine, et de ce fait, lorsque je suis dans ma circonscription ou que je voyage dans le pays, des représentants du monde des affaires entrent en contact avec moi pour me faire part de leurs problèmes. Je suis réellement inquiet car un grand nombre d'hommes d'affaires ne sont même pas sûrs de pouvoir terminer l'année. Certains d'entre eux m'ont dit qu'ils seraient surpris s'ils réussissent à tenir jusqu'au printemps 1978.

C'est une situation déplorable. Elle est due en partie à la concurrence qui s'exerce dans ce domaine et en partie au fait que les hommes d'affaires ont du mal à trouver le financement nécessaire pour faire marcher leur entreprise. Nombre d'entre eux surveillent leurs comptes de bénéfices et calculent combien de temps cela leur prendra avant que ce compte ne soit vide et qu'ils ne commencent à entamer leur capital.